

CAHIER DES CHARGES DES COMPÉTITIONS CONCOURS DÉDIÉS M3 POUR LA SAISON 2023-2024 du Comité Bouliste de l'Ain

Les concours dédiés M3 sont des compétitions officielles qui qualifient au championnat de France.

5 concours dédiés, les équipes s'engagent à participer à ces 5 journées.

Les dates : Samedi 28 octobre, Samedi 2 décembre, Samedi 17 février, Samedi 16 mars, Samedi 27 avril.

Au bout de ces 5 journées, un classement des équipes sera établi. Les **6 ou 7 premières équipes** (nombre à confirmer suivant le quota attribué au CBDA par la FFSB) seront qualifiées pour les championnats de France. Les autres équipes pourront participer aux Fédéraux quadrettes M3 dans la formation de leur choix.

Voir réglementation FFSB en pièce jointe.

DEROULEMENT DE LA COMPETITION :

Les concours dédiés se dérouleront en 8 quadrettes par groupe de 4.

Dans le groupe, chaque équipe rencontre les 3 autres, un classement est ensuite établi. Le premier de chaque groupe se qualifie pour la finale. Les 3 autres équipes font une partie de classement. Les parties se disputent en 13 points ou 1 heure 45. Si partie office ou forfait, la partie sera gagnée 13 à 7 suivant la réglementation fédérale.

En cas d'égalité à l'issue des parties de groupe :

1/ Si l'égalité concerne 2 équipes, celle-ci seront départagées par l'opposition directe.

2/ Si l'égalité concerne 3 équipes, celle-ci seront départagées par le goal-average général puis au nombre de points marqués. Si l'égalité persiste entre 2 équipes, celle-ci seront départagées par l'opposition directe.

Après les parties de groupe :

- une finale oppose les 2 premiers de chaque groupe.

- une partie de classement oppose les 2 deuxièmes, les 2 troisièmes et les 2 quatrièmes.

HORAIRES DES PARTIES :

8h00 à 9h45 : 1^{ère} partie de groupe A contre B et C contre D

10h15 à 12h00 : 2^{ème} partie de groupe A contre C et B contre D

14h00 à 15h45 : 3^{ème} partie de groupe A contre D et B contre C

16h30 à 18h15 : Finale et parties de classement

BAREME DES POINTS, FRAIS D'INSCRIPTIONS et IDEMNITÉS seront fixés au plus tard le 15 septembre.